

Villa Valmont

FICHE CANDIDAT·E Résidence BD au Ciné 2026

(à joindre au dossier de candidature au format PDF - ne pas remplir à la main)

Nom :

Prénom :

Domaine cinématographique dont le projet avec lequel vous candidatez relève :

- Court ou moyen métrage de fiction
- Long-métrage de fiction
- Court ou moyen métrage documentaire
- Long-métrage documentaire
- Court ou moyen métrage d'animation
- Long-métrage d'animation
- Unitaire de fiction
- Unitaire d'animation
- Série animée
- Série de fiction
- autre

.....
.....

Titre du projet :

.....
.

Bande-dessinée adaptée (titre, date, éditeur) :

.....

Avez-vous acquis les droits d'adaptation de la bande-dessinée auprès des ayant-droits ?

- oui (sous forme de contrat de cession ou d'option de droits d'adaptation, de lettre d'intention, d'accord de principe signé, de mail signé ou tout autre accord écrit clair avec les

structure de production, association ...)

.....

Nous vous prions de noter que le montant de l'aide est annoncé en brut de droits d'auteur·ices et qu'en cas de paiement sur facture c'est le même montant net à payer qui sera versé (pour une aide de 500€ brut en droits d'auteur·ices, si l'artiste souhaite passer par un versement sur facture c'est 500€ net à payer qui seront facturés à la Villa Valmont). Le choix des modalités de rémunération peut donc faire varier le montant perçu par le ou la résidente.

Pour les artistes - intermittent·es, si vous souhaitez que l'aide à la création versée par la Villa soit déclarée sous forme de cachets, nous vous invitons à vous rapprocher d'une structure en capacité de déclarer des cachets d'intermittent·e et auprès de qui nous pourrions, sur présentation d'une facture, verser le montant de l'aide.

Êtes-vous soutenu·e pour ce projet par producteur pour ce projet ?

- oui
- non

Si oui, merci de préciser :

Êtes-vous bien disponible à la période de résidence proposée ?

- oui

La Villa accueille plus de 50 artistes chaque année et ne pourra pas proposer d'autres dates de résidence en cas d'indisponibilité de l'artiste en raison d'un taux d'occupation très important. Si vous postulez, vous vous engagez à être disponible(s) aux dates mentionnées.

Si vous souhaitez venir moins d'un mois (une, deux ou trois semaines) merci de préciser la période exacte entre les dates de début et de fin de résidence proposées (**aucune demande en dehors des périodes mentionnées ne pourra être acceptée**) et de bien noter que l'aide financière sera pro-ratisée à raison de 500€ brut en droits d'auteur·ice / semaine.

.....
.....

Si vous souhaitez fractionner la résidence entre les dates de début et de fin de résidence proposées (par exemple 2 semaines de résidences non consécutives entre les dates de résidences proposées), merci de préciser les dates de vos séjours et de noter qu'un seul A/R sera pris en charge par la Villa Valmont.

.....
.....

Serez-vous accompagné-e d'un-e collaborateur-ice artistique pendant votre résidence ?

- oui
- non

Si, oui merci de noter que le montant de l'aide financière ne varie pas.

Il est cependant possible pour le ou la résidente lauréat· et son ou sa collaboratrice de partager l'aide financière selon une répartition qui reste à leur discrétion et si accord de toutes les parties.

Dans ce cas-là, les modalités de versement appliquées au collaborateur ou à la collaboratrice sont les mêmes que celles appliquées au lauréat ou à la lauréate de l'appel et les mêmes pièces lui seront demandées (note de droits d'auteur-ice, facture, dispense de précompte...). Merci de préciser ici la répartition souhaitée

- pas de répartition
- 50/50
- répartition personnalisée :€. pour le ou la lauréat-e etpour le ou la collaboratrice.

Prénom et nom du collaborateur ou de la collaboratrice :

.....

Profession du collaborateur ou de la collaboratrice :

.....

Rôle au sein du projet (co-auteur-ice, conseiller-ère artistique, co-scénariste, traducteur-ice, metteur-se en scène, éditeur-ice, script doctor, coloriste, conseiller-ère scientifique...)

.....
.....
.....
.....

Adresse :

N° téléphone :

.....

Email :

N° de sécurité sociale :

N° de siret s'iel en possède un :

.....

Le ou la collaboratrice sera présent-e aux dates suivantes (aucune demande en dehors des périodes mentionnées dans le règlement de l'appel à candidatures ne pourra être acceptée).

duau

Merci de noter que des pièces administratives complémentaires seront demandées une fois les résultats annoncés au lauréat ou à la lauréate ainsi qu' à son collaborateur ou sa collaboratrice (dispense de précompte, attestation de responsabilité civile, RIB, photo, biographie ...)